



## Soustraction de biens mobiliers

Par **Anna Marie**, le 11/10/2014 à 11:24

Bonjour,

Ma mère décédée le 16/08/2014 a fait un testament en faveur de ma soeur: 2/3 pour elle et 1/3 pour moi. Nous sommes les deux seules héritières.

Je réside à Paris et l'appartement de ma mère est situé à Toulon. Ma soeur, qui habite à proximité m'a écartée de cette succession en changeant son n° de téléphone, donc impossibilité de la joindre. Cependant les voisins de ma mère m'ont appris qu'elle était en train de déménager le contenu de cet appartement.

Je n'ai pas accès à cet appartement puisqu'elle en possède seule les clés.

Pouvez-vous m'indiquer quels sont mes droits et la marche à suivre pour les faire valoir ?

Avec mes remerciements,

Cordialement

Par **moisse**, le 11/10/2014 à 11:52

Bonjour,

Vous écrivez au notaire dans un premier temps pour lui signaler le recel de succession dont vous êtes victime (code civil 778).

Par ailleurs vous pouvez par requête au président du tribunal de grande instance du lieu considéré une ordonnance permettant à votre huissier d'apposer des scellés, s'il est encore temps.